RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

_____

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES

_____

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

_____

Extrait du Registre des Décisions

_____

OBJET : CONVENTION ENTRE LA SOCIETE SAPARMAN ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS DE PREVENTION AUPRES DES SENIORS

DÉCISION N° DM-CCAS-25-008

EN DATE DU 30 AVRIL 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Saparman, représentée par Monsieur Thomas RIOU en qualité de Président et dont le siège social est situé au 10 avenue Roger Salengro 94500 Champigny-sur-Marne, d'organiser à titre gracieux 5 ateliers d'action de prévention auprès des seniors, tous les lundis, du 5 mai au 2 juin 2025 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société Saparman représentée par Monsieur Thomas RIOU en qualité de Président et dont le siège social est situé au 10 avenue Roger Salengro 94500 Champigny-sur-Marne, pour l'organisation à titre gracieux de 5 ateliers d'action de prévention auprès des seniors, tous les lundis, du 5 mai au 2 juin 2025.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20250430-lmc1H13061H1-AR
Date de réception en Préfecture : 30/04/2025
Date de Publication : 30/04/2025